

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 septembre 2026
N°074/24-09-2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 26

Absent : 1

Procurations : 2

Date de convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone CARBONNEL-BRINGUIER, Florence CASTANIER, Hadj BOUKHENOUNA, Marvin SOULIÉ, Ghislaine VASSEUR, Aurore O'KELLY, Sophie MARTIN-DEQUEKER, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Hélène VALLES, Gilles CHIRICI, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Florence MARCHETTI, Jérémy GRIMAL, Zohra DIRHOSSI, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Franck FIANDINO, Delphine PLA, Mourad DEROUCHE.

Procurations :

Georges JACONO donne procuration à Pascal HEYMES

Jacqueline MARTICHON donne procuration à Véronique CAUSSE

Absent :

Romain POUCHARD

Secrétaire de séance :

Jacques SERVEL

AFFAIRE N°6

FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES – Tableau des emplois

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Au vu du tableau des emplois adopté par le Conseil municipal du 25 juin 2026 et considérant la nécessité de le mettre à jour, il convient de créer :

- Un poste d'adjoint administratif
- Un poste de rédacteur
- Un poste d'ingénieur
- Un poste de brigadier-chef principal

Signature

Cachet



Aucune suppression de poste n'est inscrite.

Après avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modifications du tableau des emplois telles que définies dans le tableau joint en annexe à la note de synthèse.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal HEYMES

Le Secrétaire,
Jacques SERVEL



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs

Signature

Cachet

